



Technip Energies présente SnapLNG by T.EN™, une solution GNL bas-carbone modulaire et standardisée permettant une mise en production accélérée

Septembre 4, 2023

Technip Energies (PARIS : TE), un leader mondial du gaz naturel liquéfié (GNL), présente SnapLNG by T.EN™, une solution modulaire, pré-étudiée et standardisée pour la production de GNL bas-carbone. Cette technologie garantit une mise sur le marché accélérée de la production, combinée à une fiabilité de fonctionnement inégalée.

La solution SnapLNG by T.EN™ sera lancée à l'occasion de la conférence Gastech 2023 à Singapour qui se tiendra du 5 au 8 septembre.

Le lancement de SnapLNG by T.EN™ permet à l'industrie du GNL de réaliser une avancée significative. Cette innovation, qui promet d'améliorer substantiellement les conditions de production du GNL, se distingue notamment par une conception plus efficace et plus flexible ainsi qu'un fonctionnement plus respectueux de l'environnement. Alors que la production mondiale de GNL pourrait atteindre 600Mtpa d'ici 2030 et qu'il est nécessaire de la rendre plus propre et plus rapide, Technip Energies s'appuie sur ses 60 ans d'expérience pour proposer une nouvelle solution qui facilitera la transition énergétique et transformera durablement le secteur du GNL : **La Solution Zéro pour un GNL bas-carbone.**

SnapLNG by T.EN™ est une solution de train de GNL électrique d'une capacité de 2,5 Mtpa composée de modules standardisés, prêts à être fabriqués et installés. Ces modules fonctionnent de manière autonome et sont prêts à être mis en service permettant la livraison d'une usine complète de liquéfaction de gaz naturel, et ainsi d'accélérer la mise sur le marché de ce dernier. SnapLNG by T.EN™ permet de gagner plus de deux ans sur la durée totale d'un projet par rapport au temps requis pour la réalisation d'une unité de production traditionnelle.

SnapLNG by T.EN™ offre une garantie sans précédent en matière de maîtrise des coûts, de délai de livraison, de fiabilité et de disponibilité de l'usine. Cette solution innovante assure également une performance de production offrant une augmentation significative des revenus annuels et une diminution des émissions de CO₂ d'environ 350kT/an par train par rapport à une solution utilisant des turbines à gaz.

Loïc Chapuis, Senior Vice President Gas & Low Carbon Energies chez Technip Energies, a déclaré : « SnapLNG by T.EN™ représente une avancée significative dans l'industrie du GNL, établissant un nouveau standard grâce à son caractère particulièrement innovant. Cette solution permet à nos clients de réaliser un gain de temps considérable tout en renforçant la fiabilité de leurs opérations pour atteindre leurs objectifs de zéro émission. Avec SnapLNG by T.EN™, Technip Energies renforce encore sa position de leader, de pionnier dans le secteur du GNL et de partenaire de confiance engagé pour accompagner ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone. »

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 35 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR»). Pour plus d'informations : www.technipenergies.com

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances

et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le

formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts

Relations Investisseurs

Phil Lindsay
VP Relations Investisseurs
Tel: +44 203 429 3929
Email: Phillip.Lindsay

Relations avec les médias

Jason Hyonne
Responsable Relations Presse & Réseaux Sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason.Hyonne